

Une occasion à saisir pour l'avenir du territoire de La Martre

Une prospérité, une fierté et une résilience économique en respect des capacités du territoire

Version du mardi 8 octobre 2024

Porte-parole: Marc-André Dinel, conseiller municipal de La Martre.

Pour toutes questions: territoirelamartre@gmail.com

Les sujets abordés dans le documents

1. Le contexte du projet territorial
2. Les objectifs d'un projet territorial pour La Martre
3. Les enjeux et les possibilités du territoire de La Martre
4. Le projet territorial proposé aux citoyens de La Martre
5. L'importance pour La Martre
6. Les prochaines étapes
7. Annexe: le formulaire déposé

1. Le contexte du projet territorial

Le réflexion d'un projet territorial est née chez certains citoyens de La Martre devant le conflit opposant l'utilisation industrielle des ressources naturelles et la protection des écosystèmes dont le déséquilibre en faveur de l'industrie a pour effet de faire disparaître les espèces fragiles, dont le caribou qui, si notre inertie persiste, disparaîtra avant 2030. Le projet pilote du gouvernement québécois pour le rétablissement des caribous montagnards a un effet important sur l'arrière-pays de la municipalité. Devant leur sentiment d'impuissance, ces citoyens ont approché leurs élus et se sont, ensemble, informés des outils dont le Québec dispose pour que La Martre puisse contribuer avec son arrière-pays.

Le gouvernement du Québec a aussi lancé avant l'été un appel de projets d'aires protégées dans le sud du Québec afin d'atteindre la cible de conservation de « protéger 30 % du territoire québécois d'ici 2030 ». L'appel à projets se termine le 15 octobre 2024. Cet appel de projets est inédit et il est possible qu'il ne se reproduise plus, si justement, la population québécoise réussit à atteindre le 30% avec cet appel à projet¹.

Certains élus de La Martre se sont donc mis à étudier s'il y avait un type d'aire protégée d'intérêt pour La Martre afin de soumettre une proposition préliminaire aux citoyens. Il s'avère qu'une nouvelle aire protégée fut introduite en 2021 dans laquelle il est possible de faire des activités économiques qui respectent un plan de conservation entendu avec le ministère et en lien avec les nouvelles restrictions liées à l'habitat du caribou.

Ce type d'aire protégée est intéressant pour La Martre, car c'est une aire protégée de type citoyenne où la communauté a un rôle à jouer. Nous savons que la Haute Gaspésie est déjà très protégée, mais l'aire protégée d'utilisation durable permet chasse, pêche, récréotourisme, acériculture, foresterie communautaire, sans toutefois permettre les activités industrielles.

La Martre souhaite saisir cette occasion unique d'avoir plus de voix au chapitre de son arrière-pays: de la planification à l'intendance, surtout si près de 72% de son territoire se trouve en zone d'habitat en régénération, dont 42% dans le massif de conservation, la zone la plus restrictive. Seul le village voisin de Marsoui se trouve dans une pire situation que La Martre, soit 59% dans le massif de conservation et 88% en zone d'habitat en régénération.

¹ [Appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional](#)

2. Les objectifs du projet territorial

- Que La Martre se dote d'une vision territoriale maximisant les retombées économiques communautaires.
- Que La Martre puisse davantage prendre part à la planification, la gestion et l'intendance de son territoire.
- Que La Martre puisse avoir accès à son arrière-pays pour le bien-être de ses citoyens, territoire historiquement réservé aux possibilités forestières.
- Que La Martre puisse revitaliser son village par ce projet territorial, malgré les nouvelles contraintes liées au rétablissement d'une espèce en péril, favorisant la justice et la conservation.
- Que La Martre soit protégée de l'exploitation industrielle des ressources naturelles sur son territoire, notamment minière et forestière et que les restrictions soient cohérentes et équitables autant pour les résidents que les entreprises (peu importe le secteur économique).
- Que La Martre contribue activement à la régénération du territoire de son arrière-pays, notamment pour la protection de l'eau potable, de la forêt, de la flore, de la faune et du paysage.

3. Les enjeux et les possibilités du territoire de La Martre

Au niveau des enjeux:

- Le territoire de La Martre, tout comme celui de la Haute-Gaspésie, est un territoire fragile et accidenté de plus en plus abîmé par une planification et une utilisation à la pièce, non optimale des ressources naturelles, ce qui affaiblit peu à peu la santé des écosystèmes locaux.
- D'une part, les coûts du déclin de la santé des écosystèmes seront assumés à long terme par les prochaines générations qui perdront accès à l'abondance des ressources; et d'autre part, les bénéfices de l'exploitation industrielle des ressources naturelles sont court terme et distribués sur un petit nombre d'entrepreneurs.
- Le territoire public regorge pourtant de possibilités plus diverses pour des communautés créatives, si elles pouvaient seulement avoir davantage accès à son arrière-pays là où presque tout est réservé à l'exploitation forestière ou à la SÉPAQ.
- Par ailleurs, les stratégies de développement régional proposées depuis des décennies ne semblent pas adaptées à la Haute-Gaspésie qui demeure pauvre: le traitement de la Gaspésie en région-ressource la cantonne en un sous-développement systémique car son territoire ne peut être ni développé, ni conservé par les communautés elles-mêmes.
- Finalement, la proposition récente du gouvernement du Québec pour le rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie vient ajouter des défis territoriaux, sans malheureusement mettre en place les solutions les plus porteuses et justes à court terme.

Au niveau des opportunités

- La Haute-Gaspésie peut toutefois innover par une solution adaptée qui passe par un développement économique innovant qui prend soin des écosystèmes tout en offrant des possibilités économiques à un plus grand nombre d'hautes-gaspésiens.
- Certaines personnes à La Martre pensent que la fierté de la Haute-Gaspésie passera par sa capacité à imaginer un projet territorial qui procurera la prospérité économique et écologique à long terme.
- Plusieurs aimeraient aussi que la Haute Gaspésie prenne sa responsabilité face au caribou et cesse de souhaiter sa disparition, en opposant continuellement sa survie à celle des Hauts-Gaspésiens. Nous pensons, au contraire, que les Hauts-Gaspésiens seront plus prospères avec un territoire en santé.
- Contrairement au reste du Québec qui a déjà empiété sur les forêts et les rivières pour son développement industriel, la Gaspésie a l'opportunité de trouver un meilleur équilibre.

4. Le projet territorial pour les citoyens de La Martre

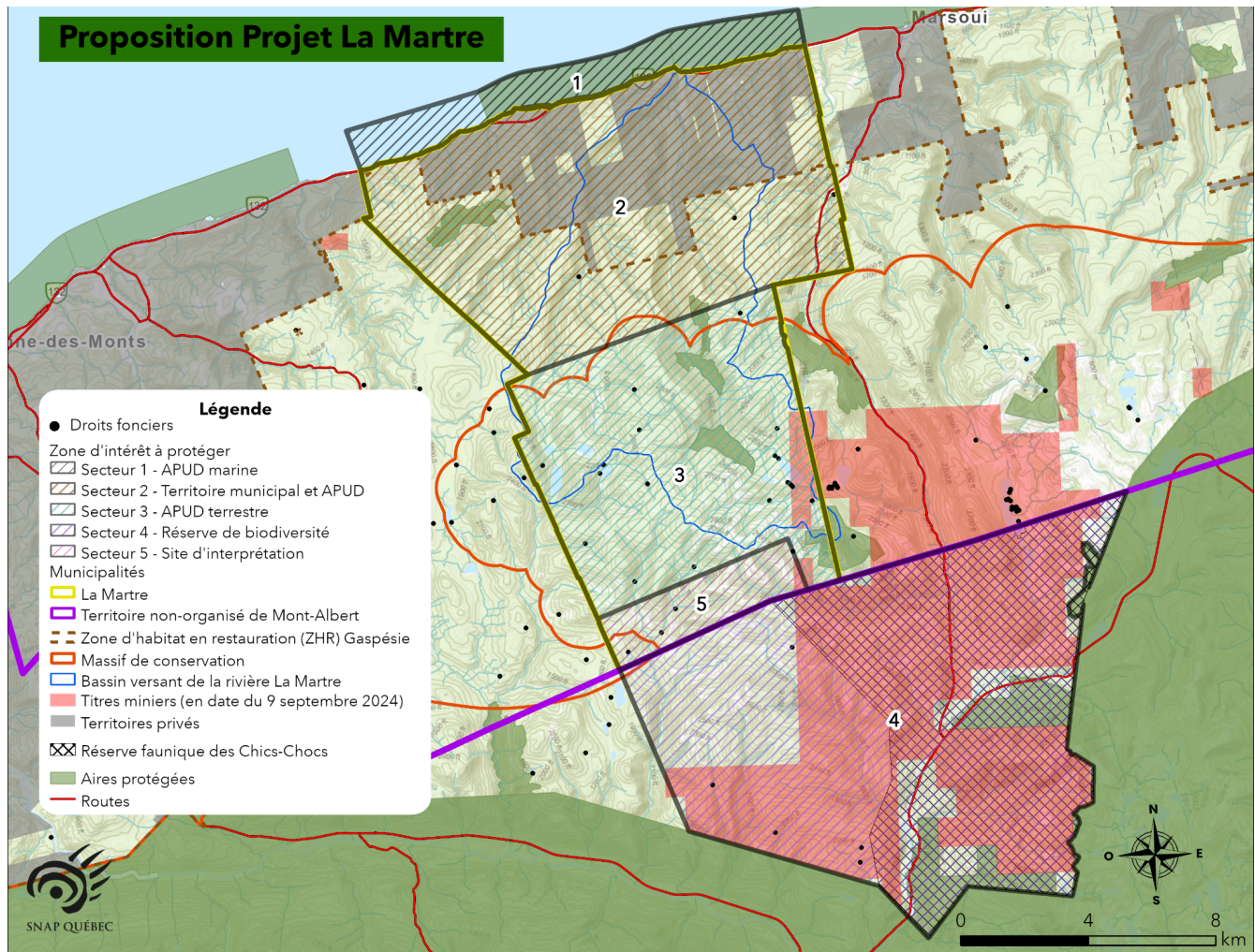
Vue d'ensemble

- C'est dans ce contexte, que des conseillers élus de la municipalité La Martre souhaitent porter à l'attention de ses citoyens l'importance d'être constructif et de proposer un projet territorial qui réussit à allier les besoins du territoire à long terme et à court terme, et où la municipalité peut jouer un rôle dans son arrière-pays, dans l'esprit de prospérité économique et écologique.
- La Martre propose un projet territorial qui permettra d'abord un développement économique diversifié et rentable mais qui ne nuira pas au rétablissement de la santé des écosystèmes.
- La Martre fera ce projet en concertation avec ses citoyens afin d'inclure l'ensemble des préoccupations au projet et susciter une profonde adhésion de la majorité à ce projet.
- **Volet - Protection du territoire.** Les outils territoriaux pour les municipalités sont limités, mais il y a un outil qui semble donner un rôle à une communauté dans la planification et la gestion exemplaire de son territoire : *l'aire protégée d'utilisation durable*.
 - « Une aire protégée d'utilisation durable (APUD) se caractérise par la présence de conditions naturelles sur la plus grande partie de son territoire et par une utilisation durable des ressources naturelles. Le territoire est mis en valeur au bénéfice des communautés locales et autochtones concernées. La gestion en est exemplaire et la participation des communautés y est favorisée »²
 - L'APUD ouvre le territoire pour des activités plus douces et planifiées de manière cohérente localement, mais le ferme aux activités plus industrielles sur le territoire, telle l'exploitation forestière et minière. Une optimisation dans la délimitation est possible. Le dessin à mains levées est évolutif et sera appelé à changer au fil du temps pour tenir compte des activités actuelles et futures.
 - Évidemment, cette APUD sera certainement spéciale comme elle doit aussi composer avec les restrictions proposées pour le projet pilote, soit le Massif de conservation et la Zone d'habitation en régénération (ZHR)³.
- **Volet - Développement d'une économie régénérative.** Plus de 72% du territoire de La Martre est concerné par les nouvelles restrictions du projet pilote et c'est pourquoi on doit imaginer une nouvelle économie. Nous souscrivons à la proposition de Québec pour protéger les caribous puisque ce fut conçu par des spécialistes. Mais nous voulons du soutien pour que La Martre puisse pleinement contribuer à cette nouvelle économie:
 - **Un programme de formation et d'employabilité pour l'économie de régénération et d'intendance territoriale** pour que les citoyens de La Martre et de la Haute Gaspésie puissent accéder aux emplois créés par cette nouvelle économie de restauration territoriale et l'utilisation durable des ressources.
 - Un **fond de soutien d'économie locale** afin d'aider la communauté à devenir une économie de restauration et aider les entrepreneurs à créer des opportunités économiques dans ce contexte.
 - **Le site d'interprétation, de recherche et muséale portant sur l'écologie alpine et sa régénération.** Nous souhaitons un bénéfice économique associé à l'innovation que nous entreprenons. Il y aura des essais importants et le processus devra être documenté. Par ailleurs, nous souhaitons que ce soit une opportunité économique que les touristes, les chercheurs et les Gaspésiens puissent penser plus profondément au futur du territoire. L'arrière-pays pourrait aussi être un lieu intéressant pour le site de reproduction du caribou, si les spécialistes le jugent intéressant dans le contexte des enclos de maternités déjà en place. La zone 5 serait intéressante, assez difficile d'accès sans être trop loin.

² Aires protégées d'utilisation durable

³ Intentions de modifications réglementaires en lien avec le caribou des bois, écotype forestier, et le caribou des bois, écoTY

Les zones du projet à co-définir



Zone 1 - L'aire protégée d'utilisation durable (APUD) marine. Une délimitation du potentiel marin devra être étudiée pour savoir quelle distance du village est porteuse pour l'aire marine qui favoriserait une utilisation durable des ressources, notamment par une diversification des usages marins.

Zone 2 - Le noyau villageois. Un territoire habité non protégée mais qui demandera de penser un noyau villageois attirant et qui peut accueillir de nouveaux résidents en respect du territoire protégé autour.

Zone 3 - L'aire protégée d'utilisation durable terrestre (en lien avec les ZHR du projet pilote). C'est l'arrière-pays entre la fin du territoire municipal et le début de la réserve faunique des Chics-Chocs. En principe certaines activités jugées respectueuses de l'environnement peuvent y être réalisées: ski, randonnée, chasse, pêche, érablière, cueillette, foresterie communautaire, etc. Il y a actuellement plusieurs claims miniers.

Zone 4 - La réserve de biodiversité (en lien avec le massif de conservation). Pour qu'une aire protégée d'utilisation durable puisse être octroyée à une communauté, il faut qu'au moins 50% de ce territoire soit mieux protégée, soit permettant moins d'activités d'utilisation du territoire que la composante 3. Par exemple, la zone de la réserve faunique des Chic-Chocs deviendrait mieux protégée et convenable au massif de conservation.

Zone 5 - Le site d'interprétation d'écologie alpine en régénération. Ce projet vise à créer une opportunité économique d'envergure pour observer l'approche de régénération empruntée et d'en faire un projet muséal. Idéalement ce site pourrait être situé entre la zone 3 (APUD/ZHR) et la zone 4 (la réserve de biodiversité/massif de conservation). Le site de reproduction du caribou serait compatible au besoin.

5. L'importance pour La Martre

Ce projet territorial semble apporter plus de possibilités que de défis pour la communauté mais il est important de les connaître pour mieux comprendre ce projet. La définition plus fine du projet est à faire. C'est très important pour La Martre de nommer les enjeux et ses aspirations afin de se défendre pour ses citoyens et assurer une économie et une écologie vitalisée viable à long terme pour ses enfants et petits enfants.

Au niveau des possibilités:

- Création de nouvelles opportunités économiques issues de la conservation et la restauration du territoire ainsi que des nouvelles activités économiques possibles dans un territoire devenant davantage communautaire que corporatif ou étatique.
- Un lieu attirant proposant un projet de développement et de résilience, prêt à expérimenter un modèle plus équilibré et plus enrichissant pour la communauté et la nature.
- Un pôle d'attraction important pour les touristes, les villégiateurs et les résidents permanents pour un lieu gaspésien adhérant aux valeurs de prendre soin du territoire et des espèces en péril.
- Un développement local du territoire où les citoyens prennent part à leur avenir territorial.
- La Martre pourrait avec ce projet résoudre la problématique régionale en proposant un plan local.

Au niveau des défis:

- L'innovation est parfois plus difficile que le statu quo. Toutefois, le statu quo ne fonctionne pas non plus pour la Haute-Gaspésie. Même si ce projet territorial n'a jamais été essayé en Gaspésie, il semble plus porteur que la situation actuelle de dévitalisation par une distance aux marchés économiques.
- La Martre sera potentiellement critiquée par ceux et celles préférant le statu quo. La communauté devra donc prendre le temps de comprendre, d'évaluer ces défis et d'évaluer si elle saisit cette occasion unique d'intendance citoyenne et communautaire de son territoire.

6. Les prochaines étapes

- La résolution de la municipalité de La Martre a été votée à l'unanimité le 7 octobre.
- Une lettre de demande d'appui à l'analyse du dossier par le ministère de l'Environnement, de la lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parc a été envoyé à la MRC de la Haute-Gaspésie qui a jusqu'au 29 novembre pour voter une résolution d'appui à l'analyse du dossier.
- Recherche d'appuis auprès d'individus et d'organismes de la communauté de La Martre, de la Haute-Gaspésie, de la Gaspésie et du Québec.
- Création d'un comité citoyen en décembre pour détailler le projet territorial en vue de la concertation régionale en 2025.
- Si approuvé en 2026 par le gouvernement du Québec, mise en oeuvre du projet territorial.
- Source: [Appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional](#)

Dépôt d'une proposition d'aire protégée

Formulaire pour un dépôt par courriel ou par la poste

Une carte permettant de localiser précisément votre projet doit obligatoirement être jointe au présent formulaire. Si vous possédez ou êtes en mesure de créer des fichiers de formes, ces derniers peuvent également nous être transmis par courriel. Tout autre document pertinent peut être joint au formulaire.

Toutes les informations personnelles recueillies seront traitées de manière confidentielle. Elles nous permettront de vous contacter, au besoin, pour préciser votre projet et pour vous informer de son état d'avancement et des prochaines étapes.

Par la présente, je reconnais :

Que la Direction générale des territoires protégés (ci-après nommée « DGTP ») du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après nommé « MELCCFP ») doit recueillir les renseignements personnels demandés dans les présentes afin de colliger les informations nécessaires au dépôt des propositions d'aires protégées;

Que le présent consentement est requis à des fins d'identification, de communication, de transmission d'informations recueillies ou de documents, le cas échéant, à même le formulaire;

Que ces renseignements ne sont accessibles qu'aux seules personnes autorisées à les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;

Que j'autorise la DGTP à communiquer avec moi aux coordonnées déclarées aux présentes;

Que mon refus de consentir n'entraînera aucune conséquence sur mon dossier auprès de la DGTP;

Que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à un partenaire externe qui assistera la DGTP dans l'organisation de rencontres de discussion, aux municipalités régionales de comté (MRC) touchées par le projet déposé ou à un autre secteur du MELCCFP, mais qu'ils ne seront communiqués à aucun autre organisme public, sans mon consentement;

Que des mesures de sécurité ont été mises en place afin d'assurer la conservation et la transmission sécuritaires de mes renseignements;

Qu'en tout temps, j'ai le droit d'accéder aux renseignements fournis à la DGTP et d'en obtenir la rectification;

Que mes renseignements ne seront conservés que pour une période de huit ans et qu'ils seront détruits après cette période.

En transmettant mon projet d'aire protégée, j'accepte les conditions ci-haut décrites.

J'ai compris*

Coordonnées de l'initiateur

* Ces champs sont obligatoires.

Nom, prénom* : __Dinel, Marc-André_____

Organisation: _____Municipalité de La Martre_____

Nation ou communauté autochtone : _____

Courriel* : territoirelamartre@gmail.com _____

Numéro de téléphone : _____

Informations sur le projet

* Ces champs sont obligatoires.

Nom du projet* : **Le projet territorial de La Martre** _____

Objectif de conservation 1* (sélectionnez de un à trois objectifs)

- Espèce(s) animale(s) ou végétale(s) d'intérêt
- Diversité des espèces présentes
- Milieux humides
- Milieux aquatiques d'intérêt (lacs, rivières, herbiers, marais salés, frayères, etc.)
- Milieux terrestres d'intérêt
- Représentativité des écosystèmes
- Écosystème d'importance
- Services écosystémiques
- Paysages d'intérêt
- Importance pour la pratique d'activités de plein air
- Importance culturelle (en lien avec la nature)
- Lieu de ressourcement d'importance
- Autre (précisez) : _____
- Ne sais pas

Statut d'aire protégée envisagé* (sélectionnez un statut)

(Pour plus de détails sur les différents statuts, consultez [Aires protégées](#) :

- Réserve de biodiversité
- Réserve écologique
- Réserve marine
- Aire protégée d'utilisation durable (APUD)
- Aire protégée d'initiative autochtone (APIA)
- Paysage humanisé
- Agrandissement d'une aire protégée existante
- Autre (précisez) : _____
- Multiples statuts (précisez) : __Peut-être humanisé?_____

Ne sais pas

Description du territoire visé (max. 3 000 caractères) :

La Martre s'intéresse à protéger l'ensemble du territoire public de sa municipalité : de la mer au parc national dans son arrière-pays. Les limites administratives de la municipalité de La Martre correspondent au bassin versant de sa rivière, laquelle est une unité de gestion écologique idéale pour un projet d'aire protégée. La Martre cherche à préserver le mode de vie par la pratique exemplaire d'activités déjà importantes pour le milieu, soit la chasse, la pêche, la motoneige, le ski et la randonnée. Elle cherche aussi à protéger à perpétuité son arrière-pays d'activités industrielles pour favoriser le développement d'activités d'utilisation durable.

La communauté a défini des zones générales en considérant les mesures du plan de rétablissement du caribou montagnard annoncées en avril dans le cadre du projet pilote. Ces mesures ne sont pas remises en question et l'aire protégée d'utilisation durable pourrait offrir des conditions de protection égales ou supérieures à celles proposées par la province.

La communauté cherche à jouer un rôle important dans la planification, la gestion et l'intendance du territoire. Elle souhaite de la cohérence et de l'équité, notamment au niveau d'activités actuellement permises dans le « massif de conservation » du projet pilote du rétablissement du caribou montagnard, soit l'usage industriel des ressources sous autorisation, notamment les mines et l'exploitation forestière. L'APUD permettrait une prévisibilité plus juste et équitable puisque le plan de conservation serait élaboré avec la communauté qui serait ensuite imputable de son respect.

Comme la municipalité se voit amputer plus de 72% de son territoire public pour le projet pilote de rétablissement du caribou, la communauté pense que son territoire pourrait ainsi devenir la zone tampon que le Parc national de la Gaspésie aurait dû avoir d'emblée.

Zone 1 - L'aire protégée d'utilisation durable (APUD) marine. Une délimitation du potentiel marin devra être étudiée pour savoir quelle distance du village est porteuse pour l'aire marine pour une utilisation exemplaire de la ressource.

Zone 2 - Le noyau villageois et le territoire public autour (en lien avec la Zone d'habitat en régénération du projet pilote de rétablissement du caribou). Le territoire ainsi protégé demandera de réimaginer un noyau villageois attirant et qui peut accueillir de nouveaux résidents en respect du territoire protégé autour, une réflexion idéale à avoir dans le contexte du projet d'approvisionnement en eau potable dans la municipalité.

Zone 3 - L'aire protégée d'utilisation durable terrestre (en lien avec le massif de conservation du projet pilote). Certaines activités avec une intendance intéressent: ski, randonnée, chasse, pêche, érablière, cueillette, foresterie communautaire, etc. Il s'agira de voir les meilleurs lieux et d'établir les pratiques exemplaires.

Zone 4 - La réserve de biodiversité (en lien avec le massif de conservation). Pour qu'une aire protégée d'utilisation durable puisse être octroyée à une communauté, il faut qu'au moins 50% de ce territoire soit mieux protégée. Il est suggéré que la réserve faunique des Chic-Chocs de l'arrière pays de La Martre et Marsoui devienne une réserve de biodiversité.

Zone 5 - Un site d'interprétation et de recherche consacré à l'écologie alpine et les méthodes de régénération, notamment dans le contexte de sauvegarde du caribou. Ce projet pourrait être situé entre la zone 3 (APUD/ZHR) et la zone 4 (la réserve de biodiversité/massif de conservation).

Raisons justifiant la protection du territoire visé (max. 3 000 caractères) :

- Contribuer à la protection du caribou et l'ensemble des espèces fauniques et floristiques affectés par le taux de perturbation élevé à la suite de coupes forestières multiples. Selon nos connaissances, il y a aussi trois autres espèces à statut dans la région: canard arlequin plongeur, hirondelle des rivages et faucon pèlerin.
- Mettre en valeur les sites archéologiques de l'époque paléoindienne de La Martre, qui serait un des sites les plus importants de l'est du Canada.
- Il y a aussi trois refuges biologiques et une forêt ancienne du Lac-Marsoui.
- Contribuer à la protection et la régénération du territoire
 - Le territoire de La Martre est proche de la réserve faunique des Chics-chocs et du Parc national de la Gaspésie. Les lieux identifiés pour la protection du territoire dans le cadre du plan de rétablissement du caribou restreignent le développement territorial local, qui se trouve désormais coincé entre la mer et un arrière pays sous gouverne des ministères, sans contribution communautaire à la réflexion.
 - En étudiant la gestion à la pièce avec des autorisations, nous pensons qu'il manquera de planification écologique plus intégrée et régénérative.
 - C'est pourquoi nous pensons qu'il y a plus de chances de succès de réduire le taux de perturbation de 87% à 35% si ce sont les citoyens de La Martre qui font l'intendance du plan de conservation de l'APUD qui serait plus cohérent, intégré et démocratique.
 - Par ailleurs, La Martre a un rapport important avec sa rivière et les citoyens ne sont pas enchantés à l'idée que le gouvernement, sous pression politique, autorise l'exploration minière et les coupes forestières dans l'habitat du caribou.
 - L'APUD devient donc un outil d'acceptabilité sociale des contraintes liées au caribou.
- Protéger à perpétuité l'arrière-pays de La Martre des activités industrielles permettra d'avoir enfin accès au territoire afin de faire plusieurs activités diversifiées d'ordre communautaire. Les revenus bénéficieront à un nombre élevé de citoyens résidents plutôt qu'à quelques propriétaires d'entreprise.
- Développer un modèle villageois de résilience territoriale plutôt que surspécialisation dans la forêt et le tourisme.
- Certaines activités semblent être prisées par les membres de notre communauté:
 - La chasse et la pêche responsables et des projets d'alimentation locale.
 - Le développement de sentiers pour la communauté et les touristes
 - L'utilisation communautaire et commerciale des produits non ligneux (alimentaires, ornementaux, pharmaceutiques) - cueillettes et intendance - dans un esprit de régénération de la forêt.
 - L'acériculture écologique.
 - Les concepts de forêts communautaires avec un aménagement favorisant la résilience face aux feux de forêt (et sécurité du noyau villageois) et favorisant la fabrication d'objets à valeur ajoutée (meubles, construction, art).
- Offrir un site d'interprétation muséal lié à la régénération et à l'écologie alpine afin que le projet innovateur soit documenté au fur et à mesure.

Description des impacts sociaux et économiques potentiels, positifs et négatifs, liés à la protection du territoire visé (max. 3 000 caractères) :

Impacts sociaux (positifs)

- Donner espoir et confiance à la communauté sur son potentiel de contribuer à la réparation du territoire public, d'apprendre l'intendance et comment régénérer la forêt.
- Un sentiment de sécurité que le territoire public ne sera pas autorisé à la pièce par des fonctionnaires, sans en parler à la communauté, à des entrepreneurs divers, des exploitants forestiers ou des développeurs miniers.
- Une prévisibilité des conditions d'usage du territoire via un plan de conservation et une protection à perpétuité contribueraient à cette sensation de sécurité et aussi au potentiel de développement communautaire résilient.
- Développer un noyau villageois de manière écologique afin de minimiser ses impacts, favoriser la proximité tout en respectant certains modes de vie gaspésiens notamment la chasse et la pêche.
- Sentir que notre génération a réussi à protéger l'eau potable et à sauvegarder le caribou pour nos enfants et nos petits enfants, à perpétuité.

Impacts sociaux (négatifs)

- Les résidents qui travaillent pour l'industrie forestière se trouvent impactés négativement, mais nous pensons que les travaux de régénération pourraient permettre à ces mêmes personnes de retrouver des emplois avec un investissement nécessaire. C'est pourquoi nous demandons un soutien financier aux autorités provinciales et régionales.

Impacts économiques (positif)

- La valeur économique de la biodiversité, notamment la possibilité de croissance écologique du noyau villageois permettant de vivre dans un des seuls villages de la Gaspésie sans la peur de coupes forestières près de chez soi.
- La valeur économique de tous les usages impossibles actuellement car le territoire public est réservé aux activités minières, forestières et éoliennes, soit l'acériculture, les produits non ligneux, la forêt communautaire, les sentiers de marche et de ski, etc.
- Réduction des transferts gouvernementaux pour certains citoyens qui bénéficieront de ces activités régénératrices.

Impacts économiques (négatifs)

- La perte de revenus nationaux issus des activités industrielles (mines, forêts, éolien) mais aussi la réduction des subventions de l'État envers ses industries. Peut-être que le gouvernement ne perdra rien.

En gros, un transfert du bénéfice national aux bénéficiaires locaux, dans un contexte où la municipalité est relativement sacrifiée pour la sauvegarde du caribou.

C'est l'équation de conservation et de justice sociale que nous proposons.